

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-198

« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le jeudi 2 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 25 septembre 2025 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 62 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 71

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Bernard PERRET, Serge MERLE, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Patrice MARTIN (*jusqu'à la délibération n°2025-148*), Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jocelyne LABARRIERE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2025-161*), Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2025-170*), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Vincent MANCUSO (à Gisèle LEVRAT), Daniel MARTIN (à Daniel FABRE), Christian LIMOUSIN (à Pascal COLLIGNON), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Cyril DUQUESNE (à André MOINGEON), Stéphanie JULLIEN (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-Claude REGACHE (à Béatrice DALMAZ), Daniel BEGUET (à Serge MERLE).

Etaient excusés et suppléés : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE), Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Jehan-Benoît CHAMPAULT (par Jocelyne LABARRIERE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés : Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Maud CASELLA.

Etaient absents : Stéphanie PARIS, Mohamed ABBES, Jean PEYSSON, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI.

Objet : Réalisation des sondages des décors peints du Château de Chazey - Demandes de subventions

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 septembre 2025 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que le conseil communautaire a validé, le 3 octobre 2022, la « troisième phase » de restauration du château de Chazey qui consiste à restaurer les parties historiques classées et le parc pour conduire, à l'ouverture du site au public, dotant ainsi notre territoire d'une nouvelle offre touristique.

Dans le cadre de la phase études, il est nécessaire de réaliser des sondages des différents décors peints présents dans plusieurs salles : salle du lustre, la bibliothèque, le boudoir, la chambre de la reine attenante (ou séjour d'hiver), ainsi que les pièces du donjon chambre du roy, salon doré, ancienne salle de justice, salle des ancêtres.

Leur réalisation sera conduite par une entreprise spécialisée et sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte coordonnant l'ensemble du projet ainsi que l'avis de la conservation des Monuments historiques.

Le projet pourrait bénéficier de subventions de la DRAC, de la Région Auvergne-Rhône et du Département de l'Ain dans le cadre de leur politique de soutien aux Monuments historiques.

.../...

Le budget et plan de financement est le suivant :

Budget prévisionnel et plan de financement

Dépenses en HT	Montant en Euros	Recettes	Montant en Euros
Réalisation des sondages	41 600	DRAC au titre des monuments historiques inscrits (20 %)	8 320
		Région Auvergne Rhône-Alpes (politique de préservation et de mise en valeur du patrimoine) (30 %)	12 480
		Département de l'Ain (patrimoine historique bâti) (15 %)	6 240
		Autofinancement CCPA	14 560
TOTAL	41 600	TOTAL	41 600

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation du projet, ainsi que le budget et le plan de financement prévisionnel tels que présentés.
- AUTORISE le président à solliciter des subventions auprès de l'Etat (DRAC), de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département de l'Ain et de toute collectivité ou organisme susceptible d'apporter son soutien.
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à cette opération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 7 octobre 2025
Publiée le 10 OCT. 2025*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

